

Le 25 février, 2022

Parents/tuteurs/étudiants adultes en éducation et formation professionnelle,

Récemment, le gouvernement du Québec a annoncé l'assouplissement de certaines mesures sanitaires à compter du lundi 7 mars 2022 :

- À partir du 7 mars, les élèves du primaire et du secondaire n'auront plus à porter le masque lorsqu'ils sont assis en classe.
- Ils devront toutefois porter un masque dans les couloirs, dans toutes les zones communes et dans l'autobus scolaire.
- Les élèves devront également porter le masque pendant les activités physiques.
- Les étudiants de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle doivent continuer à porter le masque dans les salles de classe et dans toutes les zones communes.

Pour plus d'informations sur l'assouplissement de certaines mesures sanitaires, veuillez consulter les page web suivantes :

[Établissements d'enseignement préscolaires et primaires | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

[Établissements d'enseignement secondaires | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

[Centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)



George Singfield

Secrétaire général, directeur des services corporatifs et des communications

819-684-2336 # 505001

